



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : CLERMONT-FERRAND

Établissement : Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1

Demande n° S3LP120002842

Dénomination nationale : Réseaux et télécommunications

Spécialité : Réseaux sans fils et sécurité

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle, ouverte depuis 2006, forme des professionnels capables d'installer, de gérer et d'assurer la maintenance et la sécurisation des réseaux ainsi que des applicatifs associés. Les réseaux donnés, voix et mobiles sont concernés. Les métiers ciblés sont ceux de l'administration de réseaux, de la responsabilité de l'exploitation, de la maintenance des équipements et logiciels pour les réseaux. La formation, localisée à Aubière, est portée par l'Institut universitaire de technologie de Clermont-Ferrand. Elle accueille un public en formation initiale et accessoirement en formation continue.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	13
Taux de réussite	94 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	0 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	96 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	34 %
Pourcentage de diplômés en emploi : 1 enquête nationale 3 enquêtes à 6 mois de l'établissement	86 % 64 % et 55 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier est synthétique et complet, bien rédigé et la formation présente certaines qualités analogues à celle de l'autre licence « Réseaux et télécommunications » de l'établissement : « Administration et sécurité des réseaux ». Elle présente cependant beaucoup de redondances avec cette spécialité de même dénomination nationale : la présentation de l'objet est identique, les deux-tiers des enseignements sont similaires, la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles définit des métiers identiques, le conseil de perfectionnement est le même, tout comme le responsable de formation, l'auto-évaluation est similaire.

La partie sans fils, qui procède de l'intitulé de la formation elle-même, n'est pas réellement mise en avant : pas d'intervenant spécialisé, des métiers visés généralistes, une insertion professionnelle généraliste... Il aurait convenu de se démarquer nettement sur les métiers du sans fils. Des professions auraient dû apparaître aussi bien chez les SSII, les opérateurs ou les constructeurs dans les domaines du WIFI, WIMAX, 3 ou 4G.

Par ailleurs, la formation semble ne pas pouvoir se développer pour des raisons de charges d'enseignement, alors que l'équipe pédagogique s'investit dans l'autre formation. Il existe cependant deux différences de fond : un fonctionnement en formation initiale plutôt que par contrat de professionnalisation et des taux d'insertion professionnelle sensiblement plus bas.

Dans ces conditions, le maintien de la licence professionnelle en l'état apparaît peu pertinent pour une formation dispensée par la même composante, sur le même site et qui tend à brouiller la lisibilité de l'offre de formation de l'établissement.

- Points forts :
 - Un conseil de perfectionnement efficace.
 - Les certifications professionnelles.

- Points faibles :
 - Les faibles différences de contenus par rapport à la licence professionnelle « Administration et sécurité des réseaux ».
 - Le manque de lisibilité pour l'offre de formation de l'établissement.
 - La « discrétion » de l'enseignement sur le réseau sans fils.
 - L'absence de spécificité en termes d'insertion professionnelle.
 - La moindre qualité de l'insertion professionnelle par rapport à celle de la licence « Administration et sécurité des réseaux ».

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Les éléments d'analyse relatifs aux redondances des deux licences professionnelles de dénomination nationale « Réseaux et télécommunications » de l'établissement conduisent à proposer de réorganiser l'offre de formation en intégrant la spécialité « Réseaux sans fils et sécurité » au sein de la spécialité « Administration et sécurité des réseaux ». Dans cette perspective, le volume d'enseignement pourrait être modulé légèrement pour intégrer le double apport. Il conviendrait, cependant, dans le cas de la mise en place d'un parcours de formation « Réseaux sans fils », de diversifier l'équipe pédagogique avec des professionnels spécialisés et de chercher une insertion professionnelle dans le champ des métiers visés.

Toujours dans l'optique d'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation de l'établissement, il conviendrait d'accompagner cette refonte d'un changement d'intitulé de la spécialité « Réseaux et télécommunications » de dénomination nationale « Systèmes informatiques et logiciels ». Enfin, la mise en place d'un parcours ou de modules en licence générale à l'Université Blaise Pascal pourrait être impulsée par l'établissement pour faciliter l'insertion d'étudiants de L2 en licence professionnelle.